



Jeu-concours Estimez la Vitrine de Noël

Préambule :

Le jeu-concours « la Vitrine de Noël » est **organisé par l'association « Les Boutiques de Châteauroux »**, en partenariat avec la CCI Indre et Châteauroux Métropole **du 8 décembre au 24 décembre 2018**.

Le siège de l'association est situé **24 place Gambetta à Châteauroux**.

Cette animation vise à attirer la clientèle en centre-ville et à mettre en valeur les produits des commerçants auprès du public pendant la période des fêtes de fin d'année.

L'objet du jeu-concours est d'**estimer la valeur de 55 dotations installés dans la vitrine du local commercial situé 10 rue Molière**. Les clients sont invités à estimer le montant de la vitrine via un bulletin de participation disponible dans les boutiques participantes au concours. Celles-ci sont reconnaissables grâce à l'affiche de jeu-concours.

Les 3 participants qui estimeront au plus près le montant de l'ensemble de la vitrine remporteront un lot de ces dotations détaillées à l'article 6. Les dotations seront attribuées par lots chronologiquement aux participants : du participant ayant estimé au plus près (1^{er} prix) le montant de la vitrine au participant le plus éloigné (3^{ème} prix). Chaque gagnant remporte un seul lot. Si plusieurs bulletins indiquent le même montant, un tirage au sort aura lieu.

Article 1 - Modalité et délais d'inscription

Pour participer, il faut compléter un bulletin de participation dans l'une des boutiques participantes au jeu concours.

Une personne pourra donc participer plusieurs fois mais ne pourra pas gagner plusieurs lots. Les participants devront obligatoirement indiquer sur le bulletin :

- montant total estimé de la vitrine (en euros)
- nom et prénom,
- adresse postale complète
- numéro de téléphone
- âge
- adresse mail
- nom de l'enseigne où le bulletin a été complété
- accord pour recevoir ou non des informations concernant l'actualité des « Boutiques de Châteauroux »

Le bulletin, dûment et lisiblement rempli devra être déposé chez un des commerces participants participant à l'opération. Tout bulletin illisible ou incomplet sera rejeté.

L'inauguration de la vitrine aura lieu **le samedi 8 décembre 2018 à 9h30**, date à laquelle les participants pourront commencer à remplir les bulletins de participation. La clôture des participations sera **le lundi 24 décembre 2018 à 18h00**

Les bulletins seront déposés par les commerçants dans les locaux de la CCI Indre collectés **du 24 décembre 2018 au vendredi 4 janvier 2019**. Tous les bulletins non collectés seront exclus du jeu-concours.



Ne seront pas autorisés à participer au jeu concours : les commerçants et le personnel des commerces participants ainsi que les organisateurs du concours et leurs proches.

Article 2 – Dotations et remise des prix

La dotation correspond aux 55 lots détaillés à l'article 6 et installés dans la vitrine du local commercial situé 10 rue Molière.

Le dépouillement, l'information des gagnants par téléphone et la remise des prix seront effectués la semaine **du 7 janvier 2019**. L'annonce sera réalisée par un membre de l'organisation. Les lots seront récupérés par les gagnants dans le local situé 10 rue Molière. Lors de la remise des lots, les gagnants devront être munis de leur carte d'identité. Ils devront signer un bon de réception des lots. En cas de représentation par une tierce personne, celle-ci devra être munie de sa propre carte d'identité, d'une procuration ainsi que de la carte d'identité du gagnant.

Les gagnants s'engagent à accepter les lots tels que proposés sans possibilité d'échange notamment contre des espèces, d'autres biens ou services de quelque nature que ce ne soit ni transfert du bénéfice à une tierce personne. De même, ces lots ne pourront faire l'objet de demande de compensation.

Au-delà du 15 janvier 2019 si le gagnant ou les gagnants ne se sont pas manifestés pour profiter de leur lot, les dotations seront attribuées au premier bulletin de réserve, et ainsi de suite jusqu'à l'attribution définitive du lot. Si les lots ne pouvaient être attribués, les organisateurs se réservent le droit d'en disposer comme bon lui semble.

Article 3 – Règles particulières

Les participants autorisent gratuitement et par avance l'utilisation à des fins de communication ou de publicité, de leur photo, nom, prénom, localité et profession. Ils pourront être sollicités pour des interviews. L'association prendra des photos durant le déroulement de l'événement et lors de la remise des lots. Ces photos seront utilisées à des fins de communication web ou presse. Les gagnants ou leur représentant en acceptent systématiquement la diffusion. Cela sur une durée d'un an.

Par ailleurs, les organisateurs du jeu concours "Estimez la Vitrine de Noël" s'autorisent, en cas de nécessité et à tout moment, de modifier ou d'amender le dit règlement.

En cas de vol des lots, de triche, de destructions partielle ou totale des lots, le jeu pourra tout simplement être annulé. La responsabilité de l'organisateur ne pourra pas être engagée de ce fait.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement qui peut être consulté librement sur le site internet : lesboutiqueschateauroux.fr ainsi que sur la vitrine elle-même.

Article 4 - Utilisation des données personnelles des participants

Les informations des participants sont enregistrées et utilisées par l'**association des Boutiques de Châteauroux**.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, tout participant a le droit d'exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées, les informations le concernant qui seraient inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées en s'adressant par courrier à l'**association des Boutiques de Châteauroux**, dont l'adresse est mentionnée dans le préambule.



Article 5 - Cadre législatif

La loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014 a modifié l'article L. 121-36 et abrogé l'ensemble des articles L. 121-36-1 à L. 121-41 de 1993. Cela implique une simplification dans l'organisation de jeux concours puisqu'il n'est plus nécessaire de déposer le règlement chez un huissier de justice.

L'**Association des Boutiques de Châteauroux** se réserve le droit de prolonger, écarter, modifier ou annuler le jeu à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'aucune indemnité ne puisse être versée aux participants.

Des additifs ou, en cas de force majeure, des modifications à ce règlement peuvent également être publiés pendant le jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

Tout bulletin de participation incomplet, non parfaitement lisible, déchiré ou reproduit par quelque moyen que ce soit, sera considéré comme nul.

Toute tentative par un participant ou par toute autre personne de nuire volontairement au déroulement du jeu-concours de manière illégale, constitue une atteinte à la réglementation civile ou pénale et les organisateurs se réservent le droit de poursuivre tous agissements de cette nature. Les organisateurs se réservent le droit de poursuivre en justice quiconque aurait triché, fraudé, truqué ou troublé les opérations décrites dans le règlement ou aurait tenté de le faire.

Les organisateurs pourront débouter un participant ou annuler le jeu en cas de fraude, notamment informatique.

La participation à ce concours implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité.

Toute déclaration inexacte, mensongère, ou toute fraude par le participant entraînera sa disqualification.

Passé un délai de 15 jours après le dépouillement des bulletins, aucune réclamation ne sera acceptée.

Tout litige relatif au concours et à son règlement sera tranché souverainement par l'Association des Boutiques de Châteauroux. La responsabilité de l'association ne saurait être engagée si, pour un cas de force majeure ou tout événement indépendant de sa volonté, elle était amenée à annuler le présent concours, l'écarter ou en modifier les conditions. L'**Association des Boutiques de Châteauroux** pourra annuler ou suspendre tout ou partie du concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit dans le cadre de la participation à ce concours.

L'**Association des Boutiques de Châteauroux** se réserve dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les lots aux fraudeurs.



Article 6 - Les lots

La vitrine est composée de 55 lots en 3 groupes de cadeaux :

	Enseigne	Lot(s)
1	Adop't Rue Victor Hugo	1 pochette + 1 foulard
2	Allianz Vassor Place Gambetta	1 sacoche + des écouteurs
3	Américan Store Rue de la Gare	1 ceinture Redskin
4	Arabesque Cours Saint Luc	3 paires de chaussettes polaires
5	Arcanes Rue Grande	1 livre « Dix-sept ans »
6	Ardelis Rue Victor Hugo	1 boîte de 460 g. de chocolats
7	Au Bistrot Gourmand Rue du Marché	1 chèque cadeau
8	Au Départ Rue Victor Hugo	1 sac Eastpak
9	Auchan Route de Montluçon	1 TV selectine
10	Baltazard Rue Grande	1 reine solaire
11	Bestwestern Plus Avenue de la Châtre	1 nuit d'Hôtel + 2 petits déjeuners
12	Bijouterie Autissier Rue Victor Hugo	3 montres Swatch
13	Bijouterie Bauché Rue Grande	1 bracelet Mautboussin + 1 stylo Swarovski
14	Ciao Bella Rue Grande	1 jupe
15	Clyde Rue Victor Hugo	1 paire de Timberland
16	Déco Cadre- L'image Pro Rue de la Gare	3 cadres photos (2 : 10X15 et 1 : 13X18)
17	Dessange Rue Grande	1 carte cadeau : shampoing + coiffage + manucurie
18	Fabian Coiffure Rue Ledru Rollin	1 pochette week-end
19	Fourchette & Café Place Napoléon	2 boîtes à thé George Cannon

20	Grains de Café Place de la République	1 cafetière à dépression BODUM
21	Jardin d'Ombre Rue Diderot	2 sacs Ladurée Beauté
22	Jeff de Bruges Rue Victor Hugo	1 ballotin de 1 kg
23	Karl Marc John Rue Victor Hugo	1 pochette
24	Kidiliz Rue de la Gare	1 enceinte Bluetooth + 1 portefeuille Levis + 1 petit sac levis + 2 machines à popcorn
25	La Fromagerie d'Aurélié Rue Grande	1 fromage Valencay
26	L'Annexe Rue Grande	1 bouteille d'huile d'Olive Kalios
27	L'Atelier en Ville Rue Jean-Jacques Rousseau	Une panier « tradition Berry » : Berry Cola, lentilles berrichonnes, thé de sorcière, croquet amende et croqués salés
28	Le Coiffeur Rue Grande	1 spray brillance + 1 baume démêlant + 1 spray natura
29	Le Comptoir de Marie Cours Saint Luc	1 coffret de thé Compagnie Coloniale + 2 mini-pyramides des tropiques (chocolats napolitains François Pralus)
30	Le P'tit Bouchon Rue Grande	1 formule Bouchon
31	Les petites cigales Rue de la Poste	1 bracelet
32	Las Chicas Rue Lescaoux	1 pull
33	Les Sens de Bach Square Saint John Perse	1 séance de massage de 30 minutes au choix
34	L'Esprit d'Agnès Rue Diderot	1 coffret L'Oréal : shampoing, masque, gelée
35	L'Institut Cours Saint Luc	2 soins « découverte »
36	Marcon Sport Rue de la Gare	1 ballon de foot L2
37	Marie Verdoux Rue de la Poste	1 écharpe
38	Naturehouse Cours Saint Luc	1 crème raffermissante
39	Néfertiti Rue de la Gare	1 bon d'achat
40	Optic 36 Rue de la Gare	1 paire de Ray Ban
41	Photolouis Camara Rue Jean Jaurès	1 décoration

42	Pronuptia Cours Saint Luc	1 ceinture homme + 1 nœud papillon
43	Punt Roma Rue de la Gare	1 écharpe
44	Regard Opticien Rue de la Poste	2 montures solaires : Dior Femme Sidéral et Homme Persol
45	Rochon Place Gambetta	1 besace Boss
46	Rochon Men Rue de la Gare	1 pull Mac Gregor + 1 ceinture treissée
47	Rochon Women Rue de la Gare	1 parapluie Eden Park
48	Sans Complexe's Rue Lescaoux	1 chemisier
49	Shop for Geek Rue Ledreu Rollin	1 mug + 1 carnet Game of Thrones
50	Surya Soleil Rue de la Poste	1 bague
51	Utile Rue Molière	1 panier garnit : terrine, confiture, sablés caramel, monbazillac et escargots Lanvin
52	Victor's Rue Victor Hugo	2 paires de pantoufles
53	Vogaine Rue Ledru Rollin	1 veste d'intérieure
54	Yves Rocher Rue Victor Hugo	1 composition de produits Yves Rocher : shampoing, sérum végétal, lait hydratant, hydra végétal, fond de teint, rouge à lèvres et masacara
55	Nota Bene Rue Molière	1 sac Léon & Harper

Les dotations seront attribuées par lots chronologiquement aux participants : du participant ayant estimé au plus près (1^{er} prix) le montant de la vitrine au participant le plus éloignés (3^{ème} prix). Chaque gagnant remporte un seul lot.

- **1^{er} prix** : dotations n° 2, 5, 8, 11, 14, 17, 20, 23, 26, 29, 32, 35, 38, 41, 44, 47, 50 et 53 (lot°1).
- **2^{ème} prix** : dotations n° 3, 6, 9, 12, 15, 18, 21, 24, 27, 30, 33, 36, 39, 42, 45, 48, 51 et 54 (lot n°2).
- **3^{ème} prix** : dotations n° 1, 4, 7, 10, 13, 16, 19, 22, 25, 28, 31, 34, 37, 40, 43, 46, 49, 52 et 55 (lot n°3).

L'ensemble des dotations représente une valeur publique indicative identique à celle mentionnée en annexe du règlement. Par dérogation, elle ne peut être précisée ici, puisqu'elle correspond au montant devant être déterminée par le participant, en vue de sa participation au Jeu Concours. Le montant des lots mis en jeu sont déposés, en annexe du présent, auprès du Président de l'association des boutiques de Châteauroux.